  
 **Adhésion - année 2022  
 Tél : 06 10 67 95 83**   
  **feuille à remplir impérativement par informatique   
   
VOS COORDONNEES**

Réservé au BSC

* Nom Prénom : Né(e) le :
* N° rue
* Code postale : Ville :
* e-mail :

N° Téléphone : fixe portable : Profession :

**TARIFS**  faire deux chèques **distincts obligatoirement**, à l’ordre du BSC **(un pour droit d’entrée + licence – un pour la cotisation annuelle)**  
Droit d’entrée : **40€** (la première année seulement – un seul droit d’entrée par couple )

Cotisation annuelle : **80€** -  **75€** (si vous habitez Bouguenais) - **10€** adhésion sans chien  
  
(**40€** par chien supplémentaire – **40€** par conducteur supplémentaire - **20€** pour enfant « moins de 14 ans inclus » sachant qu’un mineur doit toujours être accompagné d’un parent adhérent)  
 **licence CUN** : **Propriétaire** éducation et discipline **22€ - Conducteur 12€**

**PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT**

* copie de la carte d’identification de votre chien (ICAD)
* Quittance de votre responsabilité civile.
* (si votre chien est dit de 2ème catégorie (la 1ère catégorie n’est pas admise) il faut apporter tous les documents administratifs obligatoires

(Permis de détention, assurance nominative spécifique à sa race, évaluation comportementale, attestation d’aptitude suite à a formation du maître)

* Copie du certificat de vaccination carnet européen, à jour (vaccin antirabique facultatif)
* Pour chien inscrit au Livre des Origines Français (LOF) : copie du certificat de naissance (obligatoire pour la licence)
* Pour chien non LOF : compléter la fiche d’enregistrement chien non LOF, la scanner et l’envoyer par mail à l’adresse [lof.contact@centrale-canine.fr](mailto:lof.contact@centrale-canine.fr) accompagnée de la carte d’identification de votre chien.
* Votre demande de licence CUN ou CNEAC complétée intégralement
* Autorisation parentale obligatoire pour les enfants mineurs (qui doivent impérativement rester sous la surveillance d’un parent)

Pour les volontaires qui s’investissent chaque année au sein du club, lors de ses diverses manifestations, une rétrocession pouvant aller jusqu’à 50% du montant de l’adhésion, pourra être effectuée sur l’adhésion de l’année suivante

**OUI ou NON** À retranscrire obligatoirement devant chacune des phrases ci-dessous

------ je reconnais avoir eu connaissance du règlement et accepte de me conformer à ce dernier en apposant ma signature sur l’exemplaire mis à disposition des adhérents du club lors de l’inscription.  
------ j’accepte l’utilisation par le BSC des photographies, ou films sur lesquels mon animal ou moi-même apparaitrions

**Fait à : le : signature :**